



La Banque Walmart du Canada

Divulgations du 3^e pilier de Bâle III

En date du 31 décembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DU DOCUMENT.....	3
ENTITÉ DE LA DÉCLARATION.....	3
GESTION DES RISQUES FINANCIERS	3
Cadre de travail pour la gestion des risques	3
Risque de crédit.....	4
Risque de marché	4
Risque lié aux actions.....	4
Risque de taux d'intérêt.....	4
Risque de liquidité.....	5
Risque opérationnel.....	5
GESTION DES CAPITAUX	6
Situation du capital réglementaire.....	6
ANNEXE A.....	7
COMMUNICATION D'INFORMATIONS COMMUNES BÂLE III	7
ANNEXE B : Risque de crédit.....	9
DÉCLARATIONS GÉNÉRALES ET QUANTITATIVES	9
ALLOCATION POUR PERTES SUR CRÉANCE	11
DÉCLARATION AU SUJET DES PORTEFEUILLES EN VERTU DE L'APPROCHE NORMALISÉE	12
DÉCLARATIONS AU SUJET DES PORTEFEUILLES EN VERTU DE L'APPROCHE DE NOTATION INTERNE (NI).....	12
LIMITATION DES RISQUES DE CRÉDIT	12
DÉCLARATIONS GÉNÉRALES AU SUJET DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES CONTREPARTIES.....	12
SÉCURISATION : DÉCLARATIONS AU SUJET DE L'APPROCHE NORMALISÉE	13
ANNEXE C RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	13
ANNEXE D RÉMUNÉRATION	15

APERÇU DU DOCUMENT

Ce document contient les divulgations au titre du 3^e pilier de La Banque Walmart du Canada (la « Banque ») en date du 31 décembre 2018, conformément aux exigences en matière de divulgation du 3^e pilier du BSIF. Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification et les valeurs sont exprimées en millions de dollars canadiens, à moins qu'il soit précisé autrement.

ENTITÉ DE LA DÉCLARATION

La Banque est située au Canada et a été incorporée en tant que banque à charte canadienne de l'Annexe II, en vertu de la Loi sur les banques, le 24 juillet 2009. L'adresse du siège social de La Banque est le : 1940 Argentia Road, Mississauga, Ontario, L5N 1P9. Active depuis le 27 octobre 2011, la Banque est une filiale détenue entièrement par WMTB Holding ULC (la « société mère »). La société mère à la tête du groupe est Wal-Mart Stores Inc. La Banque a reçu une autorisation d'entrer sur le marché et d'exercer ses activités commerciales le 1^{er} juin 2010. Le lancement de sa carte de Récompenses MasterCard s'est effectué en juin 2010. La Banque n'est pas considérée comme une banque d'importance systémique intérieure (BISI) par le BSIF.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Banque est exposée aux risques de crédit, aux risques du marché et aux risques de liquidités en raison de son utilisation d'instruments financiers. La Banque n'a pas de portefeuille de transactions et est dans l'ensemble faiblement exposée au risque de marché.

Cadre de travail pour la gestion des risques

Le conseil d'administration (le « Conseil ») a la responsabilité de surveiller le cadre de travail de la gestion des risques de la Banque. La Banque a établi un comité de la gestion de l'actif et du passif (« CGAP »), un comité de risque de crédit (« CRC ») et un comité de la haute direction. Ces comités sont responsables du développement et du contrôle des directives de gestion des risques de la Banque pour leurs secteurs de gestion spécifique et ils se rapportent au conseil d'administration de façon régulière. Le comité de révision et le comité des vérifications sont des comités de direction supplémentaires qui se rapportent au conseil d'administration.

Le conseil d'administration et la direction de la Banque établissent les directives de gestion des risques pour identifier et définir les risques auxquels la Banque fait face, établissent les limites de risques et les contrôles appropriés et spécifient les processus pour garantir le respect de ces limites.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la Banque, si un client ou une contrepartie manque à ses obligations contractuelles d'un instrument financier. Le risque de crédit pour la Banque provient principalement des prêts de crédit accordés par celle-ci aux clients.

Le Conseil est responsable de la surveillance de la gestion du risque de crédit. Le CRC, sous la surveillance du Conseil, contrôle et approuve le programme de gestion du risque de crédit. Le CRC appuie le chef de la gestion des risques et le Service de crédit dans les activités suivantes :

le développement et la mise en place de directives et procédures saines et prudentes pour gérer et contrôler efficacement le risque de crédit. Les directives comprennent les critères d'évaluation du risque, la cotation du risque et sa déclaration, la documentation et la conformité aux exigences légales, réglementaires ou législatives.

Le développement et la mise en place de processus efficaces d'octroi de crédit, de gestion des comptes et de recouvrement. Les processus incluent la gestion des approbations, la diversification des limites de crédit, l'évaluation du risque de crédit, l'évaluation des demandes de crédit, l'identification et la gestion des fraudes et les annulations.

Le développement et la mise en place de procédures complètes pour surveiller et contrôler efficacement la nature, les caractéristiques et la qualité du portefeuille de crédit. Cela inclut les rapports, le contrôle des caractéristiques du portefeuille, les vérifications de concentration, le contrôle de la cotation du risque et les processus de vérification de crédit.

Les informations détaillées au sujet du risque de crédit se trouvent à l'annexe B.

Risque de marché

Comme il est mentionné ci-dessus, la Banque n'a pas de portefeuille de transactions et est dans l'ensemble faiblement exposée au risque de marché.

Risque lié aux actions

La Banque n'est pas exposée au risque lié aux actions, car elle n'a pas de portefeuille de transactions.

Risque de taux d'intérêt

La Banque est exposée au risque des taux d'intérêt par la disparité des modifications des taux de prêts consentis avec les cartes de crédit en comparaison avec les prêts à taux d'intérêt

variable de la Compagnie Wal-Mart du Canada. ALCO surveille cette disparité, ainsi que les variations des taux du marché et fait un rapport à ce sujet au Conseil d'administration.

La gestion du risque des taux d'intérêt par rapport aux limites d'écart des taux d'intérêt est complétée par les activités de suivi de la sensibilité des capitaux financiers de la Banque et les responsabilités financières afin d'évaluer les changements des taux.

Les informations détaillées au sujet du risque de taux d'intérêt se trouvent à l'annexe C.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est celui pour la Banque de ne pouvoir respecter ses engagements et ses obligations lorsqu'elle devra y faire face ou la possibilité de pertes significatives au moment de respecter ses obligations. La Banque gère son exposition aux liquidités à court et à long terme en s'assurant d'avoir une gouvernance adéquate, des directives et des procédures sont en place pour gérer l'argent, de façon quotidienne, hebdomadaire et mensuelle. La planification à long terme et les outils de prévision sont utilisés pour surveiller les besoins des fonds à long terme. Le CGAP surveille à la fois les besoins à court et à long terme. Un plan de contingence de liquidités est aussi en place pour assurer que les besoins en fonds sont couverts durant une crise.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de processus internes, de gens, de systèmes inadéquats ou inefficaces ou d'événements externes. Cela exclut le risque stratégique et le risque d'atteinte à la réputation. La Banque gère son exposition au risque opérationnel par la mise en place de méthodes d'évaluation, incluant des auto-évaluations face au risque opérationnel et par un suivi des pertes. La Banque utilise l'approche indicateur de base pour mesurer le risque opérationnel.

GESTION DES CAPITAUX

La politique de la Banque est de maintenir un programme solide de gestion des risques pour le capital afin d'assurer un capital adéquat pour soutenir le développement à venir et pour dépasser les exigences réglementaires externes. L'impact du niveau de capital sur les gains des actionnaires est également surveillé et la Banque reconnaît le besoin de maintenir un équilibre entre les plus hauts gains possible et la sécurité venant avec une situation du capital sûre.

La Banque est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale ou facteur d'équivalence, pour considération illimitée. Elles sont préférées aux actions ordinaires. Il n'y avait pas d'action privilégiée en circulation en date du 31 décembre 2018.

La Banque est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale ou facteur d'équivalence, pour considération illimitée. En date du 31 décembre 2018, la Banque avait 224 500 000 actions émises et en circulation.

Situation du capital réglementaire

La Banque calcule son capital réglementaire selon les méthodologies suivantes : la Banque gère son risque de crédit en utilisant l'approche standardisée et ses risques d'exploitation sont contrôlés en utilisant l'approche par indicateur de base.

Le capital réglementaire de la Banque consiste en fonds de catégorie 1 et 2. Les fonds catégorie 1 incluent le capital social représenté par les actions ordinaires et les bénéfices non répartis. Les fonds de catégorie 2 incluent les montants approuvés par le BSFI relatifs aux provisions générales IFRS 9 de la Banque, jusqu'à concurrence de 1,25% des actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

La Banque s'est conformée à toutes les exigences internes et externes de capital imposé tout au long de l'année. La direction utilise des ratios de fonds propres réglementaires afin de surveiller son capital de base. Ces ratios de fonds demeurent des normes internationales pour mesurer la suffisance du capital. Les politiques de la Banque en ce qui a trait à la gestion du capital sont évaluées régulièrement par le Conseil.

Les opérations bancaires sont catégorisées comme appartenant soit au portefeuille de transactions ou au portefeuille d'investissement, et les fonds propres pondérés en fonction des risques sont déterminés en fonction d'exigences spécifiées qui cherchent à refléter les niveaux variables du risque liés aux actifs et l'exposition aux risques non reconnus dans l'état de la situation financière.

La situation du capital réglementaire de la Banque selon Bâle III, en date du 31 décembre 2018, est détaillée dans l'annexe A.

ANNEXE A

COMMUNICATION D'INFORMATIONS COMMUNES BÂLE III En date du 31 décembre 2018

Calculs du RNFPB		Valeur réelle
1	Capital d'actions ordinaires émises directement (et équivalent pour les compagnies qui ne sont pas des sociétés par actions) plus les surplus d'actions	225 790
2	Bénéfices non répartis	1 566
3	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	
4	<i>Capital d'actions émises directement pouvant être graduellement supprimées de CET1 (s'applique uniquement aux compagnies qui ne sont pas des sociétés par actions)</i>	
5	Capital d'actions ordinaires émises par les filiales et détenues par des tiers (montant permis dans le groupe CET1)	
6	Capital d'actions ordinaires catégorie 1, capital avant les ajustements réglementaires	227 356
28	Total des ajustements réglementaires apportés au capital d'actions ordinaires catégorie 1	(9 559)
29	Capital d'actions ordinaires catégorie 1 (CET1) : instruments	217 797
30	Instruments supplémentaires admissibles catégorie 1 émis directement plus les surplus d'actions	
31	dont : des instruments classés comme étant des actions ordinaires conformément aux normes comptables applicables	
32	dont : des instruments classés comme étant des risques conformément aux normes comptables applicables	
33	<i>Instruments du capital émis directement sujets à être exclus de la catégorie 1 supplémentaire</i>	
34	Instruments catégorie 1 supplémentaires (et instruments CET1 non inclus à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant permis pour le groupe AT1)	
35	<i>dont : instruments émis par des filiales sujets à être exclus</i>	
36	Capital catégorie 1 supplémentaire avant les ajustements réglementaires	
43	Total des ajustements réglementaires apportés au capital catégorie 1	
44	Capital catégorie 1 supplémentaire (AT1)	
45	Capital catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	217 797
51	Capital catégorie 2 supplémentaire avant les ajustements réglementaires	13 391
57	Total des ajustements réglementaires apportés au capital catégorie 2	
58	Capital catégorie 2 (T2)	13 391
59	Capital total (TC = T1 + T2)	231 189
60	Total des fonds à risques pondérés	1 529 381
61	Actions ordinaires catégorie 1 (comme pourcentage de fonds à risques pondérés)	14,24
62	Catégorie 1 (comme pourcentage de fonds à risques pondérés)	14,24
63	Capital total (comme pourcentage de fonds à risques pondérés)	15,12
69	Valeur réelle du ratio cible du capital d'actions ordinaires catégorie 1	7,0
70	Valeur réelle du ratio cible du capital catégorie 1	8,5
71	Valeur réelle du ratio cible du capital total	10,5

CADRE DE RATIO DE LEVIER		
Expositions au bilan		
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres et les expositions de titrisation de droits acquis, mais incluant le collatéral)	1 339 082
2	(Montants des actifs déduits en déterminant le capital réel Bâle III, catégorie 1)	(9 559)
3	Total des risques au bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres) (somme des lignes 1 et 2)	1 329 523
Exposition aux produits dérivés		
4	Valeur de remplacement associée à toutes les transactions sur produits dérivés (ex. : la valeur nette de la marge de variation admissible sur l'argent)	
5	Montants supplémentaires pour les expositions futures potentielles associés avec les transactions dérivées	
6	Majoration des collatéraux dérivés fournis lorsque déduits de la feuille de bilan	
7	(Dédutions des actifs à recouvrer pour la marge de variation de l'argent indiquée dans les transactions de produits dérivés)	
8	(Une partie des clients sous contrepartie centrale (CCP) exemptés des risques du marché)	
9	Montant nominal ajusté en vigueur des dérivés de crédit vendus	
10	(Réinitialisations nominales ajustées en effet et déductions additionnelles pour les dérivés de crédit vendus)	
11	Total des expositions aux produits dérivés (somme des lignes 4 à 10)	0
Expositions aux opérations de financement par titres		
12	Actifs bruts des OFT reconnus aux fins comptables (sans reconnaissance de la valeur nette), après ajustements pour les opérations comptables de vente	
13	(Montants nets des sommes à payer et à recevoir des OFT nettes)	
14	Risque de crédit de contrepartie (CCR) pour les OFT	
15	Risques liés aux transactions avec agent	
16	Total des expositions liées aux opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	0
Autres risques hors bilan		
17	Risques hors bilan à un montant notionnel brut	4 005 333
18	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(3 604 799)
19	Éléments hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	400 533
Fonds propres supplémentaires de catégorie 1 : ajustements réglementaires		
20	Fonds propres de catégorie 1	217 797
21	Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	1 730 056
Fonds propres supplémentaires de catégorie 1 : ajustements réglementaires		
22	Ratio de levier de Bâle III	12,6%

ANNEXE B : Risque de crédit

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES ET QUANTITATIVES

Les informations suivantes fournissent une analyse quantitative de l'ensemble du portefeuille de cartes de crédit de la Banque par solde de compte, limite de crédit, défaillance et secteur géographique.

Le solde des postes	Créances	% des créances
Soldes créditeurs	(9 433 \$)	-0,8 %
Moins que ou égal à 500,00 \$	54 483 \$	4,2 %
500,01 \$ - 1 000,00 \$	83 472 \$	6,8 %
1 000,01 \$ - 3 000,00 \$	314 028 \$	25,5 %
3 000,01 \$ - 5 000,00 \$	247 582 \$	20,1 %
5 000,01 \$ - 10 000,00 \$	391 475 \$	31,8 %
Supérieur à 10 000,00 \$	152 029 \$	12,4 %
Total¹	1 230 636 \$	100,0 %

Remarque 1 : comme l'indique le rapport de la soumission réglementaire BH

Limites de crédit	Créances	% des créances
Moins que ou égal à 500,00 \$	738 \$	0,1 %
500,01 \$ - 1 000,00 \$	39 037 \$	3,2 %
1 000,01 \$ - 3 000,00 \$	136 966 \$	11,1 %
3 000,01 \$ - 5 000,00 \$	219 540 \$	17,8 %
5 000,01 \$ - 10 000,00 \$	442 128 \$	35,9 %
Supérieur à 10 000,00 \$	397 227 \$	31,9 %
Total¹	1 230 636 \$	100,0 %

Remarque 1 : comme l'indique le rapport de la soumission réglementaire BH

Jours de retard	Créances	% des créances
Courant ¹	1 137 040 \$	92,4 %
1 à 29 jours	49 235 \$	4,0 %
30 à 59 jours	13 716 \$	1,1 %
60 à 89 jours	9 716 \$	0,8 %
90 à 119 jours	8 309 \$	0,7 %
120 à 159 jours	6 616 \$	0,6 %
160 à 179 jours	6 003 \$	0,5 %
Total²	1 230 636 \$	100,0 %

Remarque 1 : comme l'indique le rapport de la soumission réglementaire BH

Par province	Créances	% des créances
Alberta	182 736 \$	14,8 %
Colombie-Britannique	162 509 \$	13,2 %
Manitoba	55 381 \$	4,5 %
Nouveau-Brunswick	20 255 \$	1,6 %
Terre-Neuve	11 714 \$	1,0 %
Territoires du Nord-Ouest	1 492 \$	0,1 %
Nouvelle-Écosse	26 748 \$	2,2 %
Nunavut	387 \$	0,0 %
Ontario	730 869 \$	59,4 %
Île-du-Prince-Édouard	3 145 \$	0,3 %
Québec	294 \$	0,0 %
Saskatchewan	33 858 \$	2,8 %
Yukon	1 216 \$	0,1 %
États-Unis	33 \$	0,0 %
Autre	0 \$	0,0 %
Total¹	1 230 636 \$	100,0 %

Remarque 1 : comme l'indique le rapport de la soumission réglementaire BH

ALLOCATION POUR PERTES SUR CRÉANCE

Au 1^{er} janvier 2018, la Banque a adopté la norme IFRS 9. La provision pour pertes sur cartes de crédit est établie au moyen d'un modèle de pertes sur créances attendues (« ECL »). Les prêts sur cartes de crédit sont évalués individuellement pour déterminer l'allocation appropriée. La provision cumulative pour pertes sur créances est maintenue à un niveau que la direction estime approprié pour couvrir les pertes estimatives liées au crédit dans le portefeuille. Le modèle ECL nécessite un jugement considérable, y compris l'utilisation de prévisions macroéconomiques dans plusieurs scénarios de croissance.

Les prêts sur cartes de crédit sont douteux lorsqu'il y a des preuves objectives que la qualité du crédit se détériore au point qu'il n'y a plus d'assurance raisonnable de percevoir un jour le montant total du capital et des intérêts. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Le tableau suivant présente les changements apportés à la provision pour pertes sur créances au cours du trimestre :

Provision pour pertes sur créances au début du trimestre	145 018 \$
Provision pour pertes sur cartes de crédit	42 668 \$
Recouvrements	3 911 \$
Radiations	(27 012 \$)
Provision pour pertes sur cartes de crédit à la fin du trimestre¹	164 585 \$

Remarque 1 : comme l'indique le rapport de la soumission réglementaire C3

DÉLCARATION AU SUJET DES PORTEFEUILLES EN VERTU DE L'APPROCHE NORMALISÉE

La Banque Walmart Canada investit dans des valeurs émises par le gouvernement, des dépôts à terme et des placements temporaires d'institutions financières réglementées.

	Montant	Pondération du risque
Dépôts dans des institutions financières réglementées	95 096 \$	20 %
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	31 937 \$	0 %
Total	127 033 \$	

DÉCLARATIONS AU SUJET DES PORTEFEUILLES EN VERTU DE L'APPROCHE DE NOTATION INTERNE (NI)

La Banque Walmart Canada gère le risque de crédit en utilisant l'approche normalisée. Par conséquent, la Banque n'a aucun portefeuille en vertu de l'approche de notation interne (NI).

LIMITATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Les créances de la Banque Walmart Canada sont composées exclusivement de créances de cartes de crédit. Les prêts sur cartes de crédit ne sont pas assurés ou garantis. La Banque investit dans des valeurs émises ou garanties par le gouvernement, des dépôts à terme d'institutions financières. En plus des contrôles énoncés à la première partie de ce document, la Banque est exposée à un risque négligeable.

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES AU SUJET DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES CONTREPARTIES

La Banque Walmart Canada est très peu exposée aux risques de contrepartie liés aux garants financiers, banques d'investissement ou contreparties sur produits dérivés. Les seuls risques d'exposition de la Banque figurent dans la section de déclarations au sujet de l'approche normalisée énoncée en référence. La Banque détient ces actifs seulement dans le but de soutenir la croissance de son portefeuille et de se conformer à tous les paramètres de liquidité réglementaires.

SÉCURISATION : DÉCLARATIONS AU SUJET DE L'APPROCHE NORMALISÉE

La Banque Walmart Canada ne sécurise aucun de ses actifs. Ainsi, elle ne s'expose à aucun risque de sécurisation.

ANNEXE C RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La politique du comité de gestion de l'actif et du passif supervise et évalue l'incidence d'un décalage parallèle de 100 pb, à la hausse ou à la baisse, des taux d'intérêt :

- Prévisions du bénéfice net avant impôt (BNAI) au cours des 12 prochains mois
- Valeur économique nette (VÉN)

Les incidences ont une relation quasi linéaire sur la variation du point de base. Par conséquent, une variation de 200 pb aurait une incidence sur le BNAI et sur la VÉN deux fois plus grande qu'une variation de 100 pb.

Les limites de l'impact du taux d'intérêt sont fixées au montant le plus élevé de 10 MM \$ ou 10 % pour le BNAI, et 10 % pour la VÉN. Résultats du plus récent trimestre :

	Limite	Impact	Répercussions
Bénéfice net avant impôt	10 MM \$ / 10 %	2 MM \$	1 %
Valeur économique nette	10 %		8 %

ANNEXE D : RÉMUNÉRATION

APERÇU DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

La Banque adopte une approche en matière de rémunération semblable à celle adoptée par Wal-Mart Canada Corp. Toutefois, elle est adaptée à l'industrie des services financiers et conforme aux exigences réglementaires qui y sont liées. Les récompenses varient selon les objectifs de rendement de l'entreprise et sont structurées de façon à encourager les associés à satisfaire les objectifs stratégiques. La directive de rémunération s'applique à toutes les régions et tous les secteurs d'activités desservis par La Banque.

La rémunération est régie par le Comité de révision de la conduite (Comité de RC) qui est formé de quatre (4) membres. Comptant au moins trois directeurs nommés par le Conseil d'administration de La Banque. La majorité des membres du Comité de révision de la conduite des affaires est constitué de directeurs qui ne sont pas affiliés à La Banque, en vertu de la Loi sur les banques. Aucun des membres du Comité de révision de la conduite des affaires n'est agent ou employé de La Banque ou d'une filiale de La Banque. Le Comité de révision de la conduite des affaires doit se rencontrer au moins quatre fois par exercice financier. Chaque membre du Comité de révision de la conduite des affaires reçoit 2 000 \$ chaque année pour y siéger.

Chaque année, de concert avec des directeurs non affiliés au Comité de révision de la conduite des affaires, le Comité effectue l'étude et l'évaluation de la structure de rémunération à l'égard des postes de la haute direction au sein de La Banque. Le Comité de révision de la conduite des affaires relève du Conseil d'administration dans le cadre d'une étude et d'une évaluation. Aucun changement n'a été apporté à la directive sur la rémunération au cours de l'exercice financier 2014.

Toutes les personnes prenant des décisions à risques importants sont membres de l'équipe de haute direction de La Banque qui est composée de 6 associés.

La rémunération des membres de la haute direction comprend un salaire de base, un programme de reconnaissance à court terme et un autre à long terme. Le salaire de base de tous les collègues est réévalué chaque année et comme exigé par les conditions du marché.

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE À COURT TERME

Le programme de reconnaissance à court terme de La Banque s'appelle le PPD (Programme de primes de la direction) et a été créé pour motiver les membres de la haute direction à réaliser les objectifs commerciaux et financiers annuels. Il s'agit d'un programme variable sans restrictions, fondé sur le versement d'argent.

À chaque exercice financier, les résultats commerciaux sont évalués par rapport aux objectifs financiers et de rendement spécifiques. Pour éviter les risques démesurés, le PPD est fondé sur le rendement par rapport à une gamme de mesures, y compris le rendement de l'entreprise de commerce de détail consolidée. Voici les objectifs de rendement : Total des ventes par carte de crédit, moyenne des comptes débiteurs, demandes de cartes de crédit, revenus découlant des cartes de crédit et revenus globaux de La Compagnie Walmart du Canada. Cette approche universelle en matière de primes assure l'harmonisation au sein de l'équipe de haute direction et réduit le nombre de risques qui surviennent lorsque le personnel de la haute direction a des objectifs de rendement individuels. Par conséquent, les personnes ayant des fonctions de contrôle et de gestion au sein de la Banque ont les mêmes objectifs que ceux des membres de la haute direction pour assurer une harmonisation des objectifs globaux de La Banque.

Le PPD est un programme autofinancé qui représente un pourcentage du salaire de base déterminé par le poste et le niveau au sein de l'entreprise. En fonction du rendement actuel par rapport aux objectifs de rendement établis, les versements peuvent aller de zéro à l'objectif maximal de chaque échelle.

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE À COURT TERME	Nombre d'associés		Valeur en dollars (000 \$)	
	2018	2017	2018	2017
Variable, sans restriction, fondé sur le versement d'argent	4	4	584 \$	661 \$

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE À LONG TERME

Le Programme de reconnaissance à long terme (PRLT) de La Banque fait partie de la structure de rémunération globale de la haute direction. La haute direction participe au PRLT de Wal-Mart Stores Inc., qui offre des incitatifs sous forme d'unités d'actions subalternes et d'unités de rendement.

Les unités d'actions subalternes sont fixes, différées et fondées sur des actions. Leur période d'acquisition des droits est de trois ans. Les unités de rendement sont variables, différées et fondées sur des actions. Leur période d'acquisition des droits est aussi de trois ans. La valeur de l'unité de rendement est calculée selon deux (2) indicateurs de rendement égaux : Le rendement de la Compagnie Walmart du Canada par rapport aux objectifs en matière de croissance des ventes et de rendement du capital investi.

La valeur des unités d'actions subalternes et des unités de rendement est directement liée au changement de valeur des actions ordinaires de Wal-Mart Stores Inc.'s et sert de

rémunération différée. La part du salaire de base représentant la prime est proportionnelle au niveau, au poste et aux responsabilités de l'employé concerné.

Programme de reconnaissance à long terme	Actions en circulation (rémunération différée)		Valeur de la rémunération versée (000 \$)	
	2018	2017	2018	2017
Fixes, différées et fondées sur des actions	9 009	9 023	193 \$	238 \$
Variables, différées et fondées sur des actions	4 237	4 268	304 \$	255 \$